



Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025_43_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF
en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

Objet :

**Contrat de prestation de services entre le CCAS de Vif et
Association FORCE ET CARTON**

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec Monsieur ROUCHETEAU J.B en qualité de représentant et intervenant –
5 chemin de la Bâtie 38 640 CLAIX:

Un contrat de prestation de services afin de fixer les modalités d'organisation d'un « atelier Carton » (fabrication collaborative autour d'un thème) dans le cadre de la fête du Jeu. L'atelier aura lieu dans les locaux de l'Espace Olympe de Gougues – Place Jean Couturier à Vif.

L'atelier se déroulera comme suit :

- 1 atelier le samedi 27 septembre 2025 de 13h00 à 17h00 .

Le coût total de cette intervention sera de 317,60 € TTC (trois cent dix sept euros et soixante centimes d'euros) détaillé comme suit :

- 1 atelier = 300 €
- frais de déplacement = 17,60 €

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.